

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 095 du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. Cl. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

OBJET : Service Développement économique - Avenant convention «Entreprendre en Sud Artois »

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle le nouveau dispositif d'aide financière « entreprendre en Sud Artois » mis en place depuis janvier 2016. Ce dispositif vise à apporter un soutien et un appui à l'ensemble des acteurs économiques (commerçants, artisans, professions libérales, PME-PMI en phase de création, de développement, de mutation ou de reprise) à condition que l'activité soit domiciliée fiscalement sur l'une des 58 communes de l'intercommunalité).

Cette aide financière se décline ainsi :

- Prise en charge de 30% des investissements portant sur des travaux de mise aux normes en lien avec des obligations législatives et réglementaires, avec un plafond d'aide fixé à 3 000 € (trois mille euros).

- Prise en charge de 15% des investissements pour toute autre dépense, avec un plafond d'aide fixé à 2 000 € (deux mille euros).

Ce dispositif a été mis en place en partenariat avec l'Association Initiative Ternois Artois par la signature d'une convention. Depuis début 2016, 3 Comités d'Engagement se sont réunis et ont étudié une quinzaine de dossiers.

Monsieur le Président rappelle ensuite l'action que mène la collectivité à destination des producteurs locaux du territoire, travaillant en circuits courts. L'objectif du travail réalisé vise à promouvoir la production locale et à valoriser les produits auprès des consommateurs.

Monsieur le Président propose d'inclure cette catégorie d'acteurs économiques dans la liste des bénéficiaires éligibles au dispositif « Entreprendre en Sud Artois ». Cela leur permettrait un accompagnement dans la diversification des services proposés à la population, ainsi que la possibilité d'améliorer leur point de vente.

Cette opération répond au souhait de voir se créer, se maintenir, s'adapter et se développer la culture et la vente directe de produits agricoles de qualité sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Cette opération permet également de maintenir le lien en milieu rural, d'offrir un service de proximité et de répondre aux attentes qualitatives des consommateurs, qui s'attachent de plus en plus à connaître la provenance et la qualité des produits consommés.

Monsieur le Président propose la signature d'un avenant à la convention avec l'Association Initiative Ternois Artois,

Monsieur le Président propose également de réévaluer l'enveloppe budgétaire dédiée à cette opération et de la porter à 40 000 € au titre de l'exercice 2016 dans le cadre du budget annexe « Développement Economique ».

CONSIDERANT l'intérêt résidant dans l'opération proposée ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'extension du dispositif « Entreprendre en Sud Artois » aux agriculteurs inscrits dans une démarche de circuits courts,
- d'autoriser Monsieur le Président pour signer l'avenant à la convention avec l'Association Initiative Ternois Artois,
- de prévoir les crédits nécessaires, pour la mise en œuvre du dispositif dans le cadre du budget annexe « Développement Economique » pour l'exercice 2016.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

Pour extrait conforme.

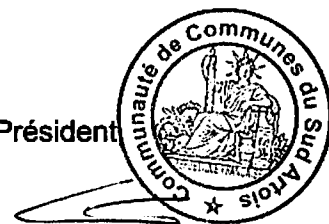
Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 21 septembre 2016 et transmission
en Préfecture le 21 septembre 2016.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.
2016-095 - 21/09/2016
Dév Eco – Avenant Label Entreprendre en Sud Artois



Le Président



Jean-Jacques COTTEL.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reçu le : 24 OCT. 2016